DOCUMENT
DE TRAVAIL

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

#Inventerdemain

Mise en œuvre de la charte 2013 » 2028 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

> EVALUATION FINALE > Synthèse



Etude des tourbières © SMPNRVA

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
PUY-de-DÔME MON DÉPARTEMENT
cantal LE DÉPARTEMENT
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

de travail

Pour la préparation de cette évaluation de l'application de la charte 2013 » 2028 du Parc, de juillet 2024 à fin 2025, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne remercie tout particulièrement :

> l'ensemble des structures et personnes ressources qui ont apporté leurs connaissances et leurs regards (partenaires institutionnels, administratifs et techniques, EPCI, socioprofessionnels, élus du territoire, membres du COTECH et du COPIL…)

> les prestataires suivants :

en 2025, Kaléido'scop (https://kaleido-scop.com/)

en 2025, Echelles et territoire (https://tinyurl.com/Echelles-et-Territoires)

en 2019, ACTeon environnement (https://www.acteon-environment.eu)

> les services de l'Etat, ayant financé cette étude et accompagnant la révision de la charte.

> la Région Auvergne-Rhône Alpes accompagnant la révision de la charte du Parc



Les Monts du Cantal © Eve Lancéry

A noter le présent rapport fait systématiquement la distinction entre :
> le « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » : le territoire classé et ses multiples acteurs
> le « Syndicat mixte du Parc » : l'organisme de gestion et d'animation du Parc.

Crédits photos : p 6 © SMPNRVA, p 7 © SMPNRVA (à gauche) - © Eve Lancéry (à droite), p 8 © Aimie Bley (à gauche) - © Mathilde Poussin (à droite), p 9 © SMPNRVA, p 10 © SMPNRVA (à gauche) - © Eve Lancéry (à droite), p 11 © Eve Lancéry, p 12 © Eve Lancéry, p 13 © SMPNRVA, p 14 © Eve Lancéry (à gauche) - © SMPNRVA (à droite), p 15 © Eve Lancéry (à gauche) - © Ludovic Combe (à droite)

Document de travail

PREAMBULE

« Parc naturel régional » : reconnaissance et ambition d'un territoire

Créé en 1977, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est le plus vaste de France métropolitaine. Situé dans le Puy-de-Dôme et le Cantal, il se distingue par ses paysages volcaniques, la richesse de ses milieux naturels, ses patrimoines culturels et la place importante de l'agriculture et du pastoralisme. Son classement reconnaît la valeur de ces patrimoines, mais aussi leur fragilité. Il traduit la volonté des collectivités de les préserver, tout en permettant au territoire de vivre, d'accueillir des habitants et de développer ses activités.

Une charte du Parc pour guider l'action locale

La charte 2013 » 2028 est le projet collectif des collectivités signataires et de l'État. Elle repose sur trois orientations :

> **« Vivre ensemble, ici »,** pour renforcer la cohésion sociale et territoriale
> **« Penser global »,** pour préserver les patrimoines et mieux gérer le territoire
> **« Agir local »,** pour soutenir une économie durable fondée sur ses ressources.

Sa mise en œuvre repose sur l'engagement du Syndicat mixte du Parc, mais aussi sur celui des Communes, des intercommunalités, des Départements, de la Région, de l'État, avec le concours de leurs partenaires.

La charte arrive au terme de sa mise en œuvre. Son évaluation, portant sur la période 2013-2025, permet de mesurer les résultats obtenus, de comprendre les difficultés rencontrées et d'en tirer des enseignements pour préparer la future charte.

Un Syndicat mixte de gestion et d'animation du Parc

Le Syndicat mixte du Parc est l'organisme chargé de gérer et d'animer le Parc. Il réunit les collectivités engagées dans le projet et travaille avec l'État et de nombreux partenaires locaux.

Son rôle est de faire vivre la charte, de favoriser le travail entre les acteurs et d'accompagner les collectivités dans leurs projets. Il apporte également ses connaissances et son expertise, notamment pour la préservation des milieux naturels, la gestion des sites remarquables, les paysages et le développement local.

Document de travail

Les Monts du Cantal © Eve Lancéry



Carte d'identité

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

- **création** : arrêté du 25 octobre 1977
- **dernier reclassement** : décret du 19 juin 2013
- **1 Région** : Auvergne-Rhône-Alpes
- **2 Départements** : Cantal et Puy-de-Dôme
- **EPCI à fiscalité propre** : 16 Communautés de Communes et d'agglomation dont 13 adhérant au Syndicat mixte du Parc
- **149 Communes territoriales** adhérentes
- **1 agglomération porte** : Clermont-Métropole
- **19 Communes partenaires** liées par convention au Syndicat mixte du Parc

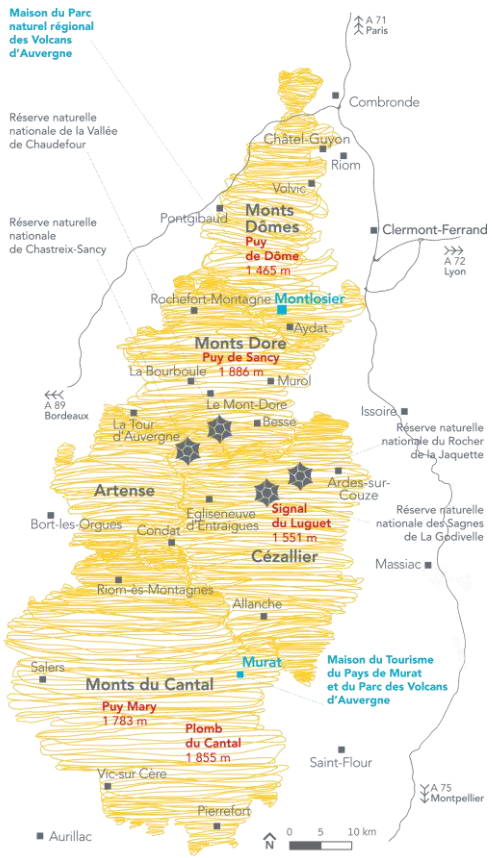

PRINCIPES ET LIMITES DE CETTE EVALUATION

L'évaluation porte sur la mise en œuvre de la charte entre 2013 et 2025. Elle cherche à comprendre ce qui a été réalisé, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les progrès qui restent à faire.

Elle s'appuie sur un ensemble de ressources complémentaires :

- les rapports d'activités du Syndicat mixte du Parc
- les indicateurs de suivi de la charte
- les diagnostics du territoire
- l'évaluation de mi-parcours en 2019 par ACT'eon
- les évaluations qualitatives produites en 2025 par Kaléido'scop et Echelles et Territoires.

Dans le cadre de ces 2 évaluations, des enquêtes et des entretiens ont été réalisés auprès d'habitants, d'élus et de partenaires viennent compléter ces données par leurs expériences et leurs appréciations. Les enquêtes et entretiens rendent compte des perceptions des personnes interrogées. Ils complètent les données chiffrées, mais ne prétendent pas représenter l'ensemble des habitants, élus ou partenaires du territoire

L'évaluation examine 3 aspects : les actions menées par l'ensemble des acteurs, celles du Syndicat mixte du Parc et leurs effets sur le territoire. Elle permet ainsi d'apprécier les résultats de chaque mesure et d'en tirer des enseignements pour la future charte.

Cette analyse comporte toutefois des limites. Certaines données sont incomplètes ou difficiles à comparer dans le temps. Les personnes interrogées ne représentent pas l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire. Surtout, les évolutions observées ne peuvent pas être attribuées à la seule charte : elles dépendent aussi des politiques publiques, des initiatives locales et de changements économiques, institutionnels ou climatiques. Enfin, l'évaluation intervient avant l'échéance de la charte, fixée à 2028. Certaines actions engagées n'ont donc pas encore produit tous leurs effets.

L'objectif est de rendre compte aussi fidèlement que possible du chemin parcouru, tout en reconnaissant les limites de l'évaluation, pour mieux préparer la prochaine charte.

Document de travail

ANALYSE DES MESURES ET ENSEIGNEMENTS POUR LA FUTURE CHARTE



Mesure 1.1.1 - Favoriser l'appropriation et la valorisation CULTURELLE des patrimoines du territoire

Objectif de la mesure : mieux faire connaître les patrimoines naturels, paysagers et culturels des Volcans d'Auvergne, renforcer l'attachement des habitants à leur territoire et e les encourager à participer à leur valorisation.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : autour des patrimoines et des savoir-faire locaux, les collectivités, associations et acteurs culturels ont proposé de nombreux événements et animations. Le Syndicat mixte du Parc a installé une programmation régulière et variée, avec des rendez-vous désormais bien identifiés et plusieurs projets faisant participer les habitants.

Regard des acteurs : les habitants et les élus restent très attachés aux patrimoines du territoire. Les démarches participatives sont appréciées, mais les initiatives culturelles demeurent assez dispersées. Les acteurs souhaiteraient davantage d'échanges entre eux et une meilleure connaissance des actions proposées par le Parc.

Bilan : de nombreuses actions culturelles, mais des patrimoines encore inégalement connus et partagés. La programmation s'est enrichie et les habitants ont été davantage associés aux projets. Pourtant, les initiatives restent inégalement réparties et peu coordonnées à l'échelle du Parc. Il demeure également difficile de savoir dans quelle mesure elles ont renforcé la connaissance des patrimoines et l'envie de les préserver.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective forte (★★★★☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc forte (★★★★☆)
> effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :

→ Valoriser la culture et les patrimoines
→ Renforcer la participation des habitants, les initiatives locales et les coopérations entre acteurs.



Mesure 1.1.2 - Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif de la mesure : développer l'éducation et la sensibilisation au développement durable, notamment auprès des jeunes, en s'appuyant sur les patrimoines et les spécificités du territoire. Encourager également les habitants à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans leur vie quotidienne.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : avec les enseignants, associations et partenaires éducatifs, le Syndicat mixte du Parc a mené de nombreux projets auprès des scolaires. Au fil des années, les sujets abordés se sont élargis, de la découverte des patrimoines aux enjeux environnementaux. Sorties nature, animations et rencontres ont aussi permis de toucher les habitants et les visiteurs.

Regard des acteurs : les projets éducatifs sont appréciés, particulièrement « Un berger dans mon école », souvent cité pour les liens qu'il crée entre élèves, enseignants et éleveurs. Les élus saluent également les sorties nature, tout en regrettant parfois une présence moins régulière dans les Communes. Les habitants restent attachés à leur cadre de vie, mais connaissent encore assez mal certaines activités qui contribuent à le façonner.

Bilan : une éducation au développement durable bien développée auprès des jeunes, mais plus difficile à déployer auprès de tous les habitants. Les projets scolaires se sont inscrits dans la durée, grâce à des partenariats solides. Les actions destinées aux adultes ont été moins régulières et certains publics restent peu touchés. Quant aux changements de comportements, ils demeurent difficiles à apprécier difficiles à mesurer.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective forte (★★★★☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc forte (★★★★☆)
> effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :

→ poursuivre les actions éducatives auprès des jeunes, tout en touchant davantage les habitants (adultes, familles) et les socioprorfessionnels
→ mieux faire connaître les enjeux environnementaux et climatiques du territoire et accompagner les changements de pratiques.

Document de travail



Mesure 1.2.1 - Accueillir de NOUVEAUX HABITANTS et de nouveaux ACTIFS

Objectif de la mesure : favoriser l'installation de nouveaux habitants et de nouvelles activités, notamment dans le centre et le Sud du Parc, en s'appuyant sur la qualité de vie, les patrimoines et ressources locales. L'objectif était d'augmenter la population de 4% et de mieux accueillir les nouveaux habitants.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : les démarches d'accueil engagées avec les EPCI ont été interrompues en 2014, faute de financements. L'accompagnement économique s'est néanmoins poursuivi, notamment grâce à LEADER. De leur côté, les intercommunalités, les Départements et d'autres partenaires ont développé leurs propres actions pour attirer de nouveaux habitants et soutenir les projets d'installation.

Regard des acteurs : pour les habitants et les élus, la qualité de vie reste un véritable atout pour accueillir de nouvelles populations. Mais elle ne suffit pas à faire venir ou rester les ménages. L'emploi, le logement, les services et les déplacements pèsent fortement dans les choix d'installation, particulièrement dans les bourgs ruraux confrontés au vieillissement de leur population.

Bilan : des actions menées pour attirer de nouveaux habitants, mais des effets encore difficiles à mesurer. Les démarches d'attractivité se sont développées sans enrayer les difficultés démographiques des secteurs les plus fragiles. La population du Parc a augmenté de 2,9%, contre 4% attendus, avec des écarts marqués entre le Nord, plus attractif, et le centre et le Sud. Les actions d'accueil restent dispersées et leur contribution aux installations durables demeure mal connue.

Appréciation de la mesure :
- mise en œuvre collective intermédiaire (★★★☆☆)
- intervention du Syndicat mixte du Parc limitée (★★☆☆☆)
- effets territoriaux peu favorables (★★☆☆☆).

Pour la future charte :
- → Adapter l'accueil de nouveaux habitants aux réalités des territoires
- → Relier l'accueil à l'emploi, au logement, aux services, aux mobilités…
- → Renforcer la coordination entre collectivités pour mieux accompagner les nouveaux habitants et les porteurs de projets, en articulant les politiques d'accueil, d'habitat et de développement économique…



Mesure 1.2.2 - Optimiser les conditions de vie quotidienne en confortant l'offre de LOGEMENTS, d'ÉQUIPEMENTS et de SERVICES

Objectif de la mesure : améliorer les conditions de vie des habitants en proposant des logements adaptés et de qualité, en maintenant les commerces, les équipements et les services essentiels, notamment dans les secteurs ruraux. S'appuyer sur les bourgs-centres pour mieux organiser cette offre.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : les collectivités ont renforcé leurs interventions sur l'habitat, les services et la revitalisation des bourgs, en mobilisant notamment les OPAH, les PLH et Petites Villes de Demain. Le Syndicat mixte du Parc est intervenu plus ponctuellement, principalement pour apporter ses conseils sur l'urbanisme, l'habitat et certains projets de centres-bourgs.

Regard des acteurs : dans les échanges, le maintien des commerces, des services et de l'accès aux soins revient régulièrement, surtout dans les secteurs ruraux. Les habitants rencontrent aussi des difficultés pour trouver un logement adapté. Les élus insistent, quant à eux, sur le coût de la réhabilitation du bâti ancien et les moyens nécessaires pour redonner vie aux centres-bourgs.

Bilan : des politiques de logement et de revitalisation plus nombreuses, mais des difficultés qui persistent dans les bourgs. Les collectivités disposent aujourd'hui de davantage de dispositifs pour agir sur l'habitat et les centralités. Plusieurs projets ont vu le jour, sans toutefois résoudre les difficultés de logement permanent, la vacance du bâti ou la disparition de certains commerces et services. Les situations restent très différentes d'un secteur à l'autre.

Appréciation de la mesure :
- mise en œuvre collective intermédiaire (★★★☆☆)
- intervention du Syndicat mixte du Parc limitée (★★☆☆☆)
- effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :
- → Conforter les bourgs comme lieux de vie et de services, en tenant compte des besoins des habitants
- → Encourager la rénovation - réutilisation des logements et bâtiments existants
- → Maintenir les commerces et les services de proximité
- → Mieux articuler les projets d'habitat, de mobilité et de revitalisation, sans accroître la consommation de foncier.

Document de travail



Mesure 2.1.1 - Gérer les grands ESPACES VOLCANIQUES et préserver les PAYSAGES du Parc

Objectif de la mesure : préserver et faire reconnaître les grands paysages volcaniques du Parc, restaurer les sites fragiles et mieux organiser leur fréquentation. Maintenir les activités, notamment pastorales, qui contribuent à leur entretien et à leur caractère remarquable.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : la gestion des grands sites volcaniques s'est renforcée, grâce au travail des collectivités, du Syndicat mixte du Parc et de leurs partenaires. Des espaces ont été restaurés et l'accueil des visiteurs amélioré. La rceonnaissance Puy-de-DômeMary Grand site et l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne à l'UNESCO en 2018 ont marqué cette période, tandis que d'autres actions ont contribué au maintien du pastoralisme, des paysages ouverts et à la conciliation des usages.

Regard des acteurs : les paysages volcaniques occupent une place essentielle dans l'attachement des habitants et des élus au territoire. Le travail réalisé sur les grands sites est largement apprécié. Des inquiétudes demeurent néanmoins concernant la fréquentation touristique, les conflits d'usages et les difficultés du pastoralisme, dont dépend en partie le maintien des paysages ouverts.

Bilan : une gestion des grands sites volcaniques bien installée, avec des résultats visibles. Les reconnaissances nationales et internationales ont accru la notoriété du territoire. La restauration des sites, la gestion de la fréquentation et le soutien au pastoralisme ont porté leurs fruits. Les avancées restent inégales selon les massifs, certains paysages étant fragilisés par l'évolution des pratiques, la fréquentation et le changement climatique.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective très forte (★★★★★)
> intervention du Syndicat mixte du Parc très forte (★★★★★)
> effets territoriaux favorables (★★★★☆).

Pour la future charte :

→ poursuivre dans la durée la gestion et l'entretien des grands espaces volcaniques, en portant attention à l'ensemble des massifs du Parc
→ mieux accompagner le pastoralisme
→ organiser la fréquentation des sites et préserver les paysages face aux évolutions des usages et au changement climatique.



Mesure 2.1.2 - Enrichir la BIODIVERSITÉ en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces

Objectif de la mesure : mieux connaître et préserver la biodiversité du Parc, protéger les milieux naturels remarquables et les espèces, tout en maintenant les continuités écologiques. Favoriser également une meilleure prise en compte de la nature dans les activités agricoles, forestières et les projets d'aménagement.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : la protection des espaces naturels a progressé grâce à l'action des collectivités, des gestionnaires et de leurs partenaires. Le Syndicat mixte du Parc a renforcé la connaissance des milieux, animé les sites Natura 2000 et les réserves naturelles et accompagné les pratiques agricoles favorables à la biodiversité. Avec le Contrat Vert et Bleu, les interventions se sont étendues aux continuités écologiques, au-delà des seuls espaces protégés.

Regard des acteurs : la préservation de la biodiversité est l'une des actions du Syndicat mixte du Parc les plus reconnues : 13% des réussites citées par les habitants et près d'un quart par les élus interrogés. Les relations avec les acteurs locaux, notamment les agriculteurs, ont progressé. La préservation des milieux reste toutefois une préoccupation face aux changements observés.

Bilan : une biodiversité mieux connue et mieux protégée, mais toujours menacée. Les espaces protégés se sont développés, les connaissances se sont enrichies et les continuités écologiques sont davantage prises en compte. Ces progrès restent cependant insuffisants pour enrayer l'érosion de la biodiversité, notamment dans les milieux ordinaires, face aux espèces envahissantes, aux activités humaines et au changement climatique.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective très forte (★★★★★)
> intervention du Syndicat mixte du Parc très forte (★★★★★)
> effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :

→ poursuivre la protection des espaces remarquables et renforcer les actions sur les prairies, forêts, zones humides et autres milieux ordinaires
→ renforcer les continuités écologiques
→ accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières
→ mieux suivre l'état de la biodiversité pour mesurer les effets des actions engagées.

Document de travail



Mesure 2.2.1 - Articuler la gestion des ressources en EAU et préserver les milieux aquatiques et humides

Objectif de la mesure : mieux organiser la gestion de l'eau à l'échelle du Parc, préserver les lacs, les cours d'eau et les zones humides, tout en conciliant les besoins des différents usagers et ceux des milieux naturels, dans un esprit de solidarité entre l'amont et l'aval.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : les SAGE, les contrats territoriaux et les démarches de gestion des milieux aquatiques se sont développés sous l'impulsion des collectivités et des acteurs de l'eau. Le Syndicat mixte du Parc a mis son expertise au service de la connaissance et de la préservation des lacs, zones humides et cours d'eau, notamment à travers les contrats territoriaux, l'Observatoire des lacs et la démarche Ramsar. Il a également contribué à l'organisation de la GEMAPI, dont le projet d'EPAGE Dordogne-Rhue.

Regard des acteurs : les élus et partenaires reconnaissent les progrès dans la gestion des milieux aquatiques et l'expertise du Syndicat mixte du Parc. Mais les sécheresses et les difficultés d'approvisionnement inquiètent. Le partage de l'eau entre habitants, agriculture, tourisme et milieux naturels devient un enjeu majeur.

Bilan : une gestion de l'eau mieux organisée, mais des tensions croissantes sur la ressource. Les politiques locales de l'eau sont mieux structurées et les lacs et zones humides davantage connus et suivis. La couverture du territoire par les SAGE et les contrats territoriaux a nettement progressé. En revanche, les économies d'eau et l'organisation de son partage ont moins avancé, alors que le changement climatique accentue les tensions sur la ressource.

Appréciation de la mesure :
- mise en œuvre collective forte (★★★★☆)
- intervention du Syndicat mixte du Parc forte (★★★★☆)
- effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :
- → poursuivre la préservation des lacs, zones humides, cours d'eau et têtes de bassin versant, et mieux connaître les ressources disponibles
- → encourager les économies d'eau
- → mieux organiser le dialogue entre les usagers pour anticiper les sécheresses et concilier les différents besoins



Mesure 2.2.2 - Promouvoir les économies d'ÉNERGIE et maîtriser le développement des énergies renouvelables

Objectif de la mesure : réduire de 30% les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire, tout en développant les énergies renouvelables. Veiller à ce que leur implantation respecte les paysages et les milieux naturels du Parc.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : politiques énergie-climat se sont développées dans les collectivités, avec les PCAET, la rénovation énergétique, les chaufferies bois ou encore la réduction de l'éclairage public. Le Syndicat mixte du Parc a accompagné ces évolutions à travers le programme TEPOS, les mobilités, la trame noire et son expertise sur l'intégration paysagère et environnementale des énergies renouvelables.

Regard des acteurs : les progrès sur l'éclairage public et la préservation du ciel nocturne sont bien identifiés par les habitants et les EPCI. Le travail mené à l'échelle du Parc est apprécié, même si le développement des énergies renouvelables soulève des questions concernant les paysages et l'environnement. Les déplacements quotidiens et les dépenses de chauffage demeurent aussi des préoccupations fortes.

Bilan : des progrès, mais des objectifs de sobriété loin d'être atteints. Entre 2012 et 2022, les consommations d'énergie ont baissé de 10% et les émissions de gaz à effet de serre de 13%, pour un objectif de réduction de 30%. La production d'énergies renouvelables a, en revanche, augmenté de 43%, dépassant l'objectif fixé. Le territoire avance donc davantage sur la production d'énergie renouvelable que sur la réduction de ses consommations.

Appréciation de la mesure :
- mise en œuvre collective intermédiaire (★★★☆☆)
- intervention du Syndicat mixte du Parc intermédiaire (★★★☆☆)
- effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :
- → donner davantage de place aux économies d'énergie, à la rénovation des logements et aux mobilités moins dépendantes de la voiture
- → poursuivre les efforts de réduction de la pollution lumineuse
- → accompagner le développement des énergies renouvelables en veillant à préserver les paysages, les milieux naturels et les activités locales.

Document de travail



Mesure 2.3.1 - Renforcer l'AIDE À LA DÉCISION pour améliorer les projets d'aménagement

Objectif de la mesure : mieux accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement, en leur apportant des conseils et des outils adaptés. Favoriser le travail entre les structures d'ingénierie pour mieux prendre en compte les paysages, l'environnement et les besoins locaux dès la conception des projets.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : le Syndicat mixte du Parc a créé l'Atelier rural d'urbanisme (ARU), réunissant plusieurs structures de conseil pour accompagner les collectivités. Il a aussi apporté son expertise aux projets et documents d'urbanisme et développé des outils de connaissance. Parallèlement, les EPCI ont renforcé leurs compétences en aménagement. L'ARU n'a toutefois pas été maintenu sur toute la période.

Regard des acteurs : les élus ayant bénéficié de cet accompagnement en apprécient les conseils, notamment sur les questions paysagères et environnementales. Ils souhaiteraient cependant pouvoir solliciter cette expertise plus tôt, lorsque leurs projets peuvent encore évoluer. Malgré les compétences acquises par les intercommunalités, certaines petites communes manquent toujours de moyens techniques.

Bilan : des outils appréciés, mais un accompagnement qui n'a pas pu se développer suffisamment. L'Atelier rural d'urbanisme a permis de réunir des compétences complémentaires au service des collectivités. Appréciée des bénéficiaires, la démarche a toutefois concerné peu de projets et n'a pas été poursuivie dans la durée. Les besoins de conseil restent importants, particulièrement dans les petites Communes.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective forte (★★★★☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc forte (★★★★☆)
> effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :

→ intervenir davantage en amont des projets
→ mieux partager les connaissances du Parc
→ renforcer les coopérations avec les organismes de conseil, notamment pour les petites Communes.



Mesure 2.3.2 - Maîtriser l'urbanisation et accompagner un URBANISME de qualité

Objectif de la mesure : limiter l'étalement urbain et le mitage, préserver les paysages et les espaces agricoles et naturels, tout en favorisant un développement adapté aux besoins des habitants et la revitalisation des bourgs.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : la couverture du territoire par les documents d'urbanisme a progressé, tandis que les collectivités engageaient des projets de revitalisation des centres-bourgs. Le Syndicat mixte du Parc a participé à l'élaboration des SCoT, PLUi et PLU, apporté son expertise sur les paysages et les patrimoines et conseillé certaines collectivités, notamment dans le cadre de l'Atelier rural d'urbanisme. Cet accompagnement a cependant manqué de continuité.

Regard des acteurs : les reconnaissent les progrès de la planification, mais évoquent aussi la complexité des règles et les difficultés à réhabiliter les logements vacants. Dans les petites communes, où les moyens techniques sont souvent limités, ils attendent surtout des conseils pratiques, apportés suffisamment tôt pour orienter les projets.

Bilan : une planification en progrès, mais des résultats encore contrastés.
Les documents d'urbanisme couvrent une part croissante du territoire et intègrent mieux les enjeux paysagers, agricoles, naturels et fonciers. Des secteurs du centre du Parc restent néanmoins moins bien couverts. L'étalement urbain et le mitage se poursuivent localement, tandis qu'un certain nombre de bourgs très ruraux restent fragilisés.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective forte (★★★★☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc intermédiaire (★★★☆☆)
> effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :

→ poursuivre la couverture du territoire en documents d'urbanisme, notamment dans sa partie centrale
→ renforcer le conseil en amont des projets, en complément des EPCI, des CAUE et des autres partenaires
→ encourager la réhabilitation du bâti existant, la revitalisation des bourgs et un urbanisme respectueux des paysages et des patrimoines.

Document de travail



Mesure 3.1.1 - Encourager les PRODUCTIONS AGRICOLES créatrices de valeur et préservant les ressources locales

Objectif de la mesure : mieux valoriser les productions agricoles et les savoir-faire du Parc, développer les circuits courts et la transformation locale, tout en encourageant des pratiques respectueuses des prairies, de l'eau, de la biodiversité et des paysages.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : les collectivités et les acteurs agricoles ont soutenu les circuits courts, la transformation locale, l'agriculture biologique et les projets alimentaires territoriaux. Le Syndicat mixte du Parc s'est surtout investi auprès des éleveurs, en faveur des races locales, des prairies et des pratiques agro-environnementales et pastorales. Son action sur la valorisation économique des productions est restée plus ponctuelle.

Regard des acteurs : l'agriculture reste, pour les habitants et les élus, indissociable des paysages et de la vie du territoire. Les circuits courts sont appréciés, mais une grande partie de la valeur des productions échappe encore au Parc. Les difficultés des éleveurs sont également bien présentes, entre sécheresses, manque d'eau et comportements parfois inadaptés des visiteurs dans les estives.

Bilan : une agriculture qui évolue, mais dont les fragilités restent importantes. Les circuits courts ont progressé de 38 % entre 2010 et 2020, tandis que la diversification, l'agriculture biologique et les pratiques agro-environnementales se développaient. Mais les filières longues restent dominantes, la valeur ajoutée locale limitée et le nombre d'exploitations diminue. Le Syndicat mixte du Parc a principalement accompagné l'évolution des pratiques agricoles, notamment pastorales, moins leur valorisation économique en fin de période.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective forte (★★★★☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc forte (★★★★☆)
> effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :

→ poursuivre le soutien aux systèmes herbagers et pastoraux, essentiels aux paysages du Parc
→ aider les agriculteurs à mieux valoriser leurs productions localement et à faire face au changement climatique et aux tensions sur l'eau.



Mesure 3.1.2 - Soutenir la PROFESSION D'AGRICULTEUR en la rendant attractive et accessible

Objectif de la mesure : faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, préserver les terres agricoles et mieux faire connaître le métier d'agriculteur et son rôle dans la vie du territoire.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : les collectivités et les organismes agricoles ont accompagné l'installation, la transmission et la préservation du foncier. Le Syndicat mixte du Parc a veillé à la prise en compte des terres agricoles dans les documents d'urbanisme et soutenu les collectifs d'éleveurs, notamment avec le Plan Pastoral Territorial. Des actions comme « Un berger dans mon école » ont aussi contribué à faire connaître le pastoralisme et à sensibiliser les visiteurs.

Regard des acteurs : les surfaces agricoles sont restées relativement stables et les démarches pastorales ont favorisé le travail entre éleveurs. Mais le nombre d'exploitations a diminué de 16% entre 2010 et 2020, tandis que leur taille moyenne augmentait. Malgré les accompagnements proposés, le vieillissement des agriculteurs et les difficultés de transmission restent préoccupants.

Bilan : des surfaces agricoles globalement préservées, mais une transmission des exploitations toujours difficile. La surface agricole s'est globalement maintenue et les démarches pastorales ont renforcé le travail entre éleveurs. Pourtant, le nombre d'exploitations a diminué de 16 % entre 2010 et 2020, tandis que leur taille moyenne augmentait. Les agriculteurs vieillissent et la transmission reste difficile. Malgré les aides existantes, les actions engagées n'ont pas suffi à inverser cette évolution.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective intermédiaire (★★★☆☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc intermédiaire (★★★☆☆)
> effets territoriaux peu favorables (★★☆☆☆).

Pour la future charte :

→ mieux accompagner la transmission et l'installation des agriculteurs avec les organismes compétents
→ préserver le foncier agricole
→ poursuivre les démarches collectives, notamment pastorales, pour maintenir des exploitations actives sur l'ensemble du Parc.

Document de travail



Mesure 3.2.1 - Stimuler la structuration d'une OFFRE TOURISTIQUE durable et révélatrice des spécificités du Parc

Objectif de la mesure : développer une offre touristique davantage fondée sur les patrimoines et les spécificités du Parc, tout en encourageant des pratiques respectueuses de l'environnement. Mieux accompagner les professionnels et renforcer la cohérence de l'offre à l'échelle du territoire.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : l'offre touristique s'est diversifiée sous l'impulsion des collectivités, des offices de tourisme et des professionnels. Le Syndicat mixte du Parc a poursuivi la Charte européenne du tourisme durable, accompagné les professionnels et développé des outils de découverte des patrimoines, notamment dans le cadre de la stratégie Écotourisme 2020-2025.

Regard des acteurs : les élus et les partenaires sont favorables à un tourisme davantage ancré dans les patrimoines et l'environnement du Parc. Ils apprécient les actions de sensibilisation du Syndicat mixte du Parc, mais son accompagnement des professionnels reste peu visible. Avec le changement climatique, l'avenir des activités de montagne, notamment celles liées à la neige, suscite de nouvelles préoccupations.

Bilan : un tourisme plus respectueux des patrimoines du Parc, mais qui ne progresse pas partout au même rythme. L'offre de découverte s'est enrichie et le tourisme durable prend davantage de place dans les projets. Les coopérations ont progressé, sans mobiliser tous les professionnels ni construire une offre assez cohérente à l'échelle du Parc. La concentration de la fréquentation, la saisonnalité et le changement climatique restent des difficultés importantes.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective forte (★★★★☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc intermédiaire (★★★☆☆)
> effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :

→ mieux accompagner les professionnels avec les offices de tourisme
→ développer une offre commune valorisant aussi les secteurs moins connus du Parc et encourager des pratiques plus durables
→ adapter les activités touristiques au changement climatique et mieux répartir la fréquentation et ses retombées sur le territoire.



Mesure 3.2.2 - Développer la découverte itinérante, la mobilité douce touristique et les LOISIRS DE NATURE respectueux des ressources locales

Objectif de la mesure : développer la randonnée, l'itinérance et les loisirs de pleine nature pour faire découvrir les patrimoines du Parc. Encourager les mobilités douces et mieux concilier les activités touristiques avec la préservation des milieux naturels et les autres usages.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : les itinéraires de découverte et les activités de pleine nature se sont développés avec les collectivités, les fédérations sportives et les acteurs touristiques. Le Syndicat mixte du Parc a accompagné les manifestations, sensibilisé les pratiquants et contribué à la surveillance des sites sensibles. Il a également soutenu l'itinérance et conseillé les communes sur la circulation motorisée de loisirs, avec des résultats plus inégaux sur ce dernier sujet.

Regard des acteurs : la restauration des sentiers et les aménagements réalisés sur les sites volcaniques sont appréciés des habitants et des élus. Mais la fréquentation croissante de certains espaces suscite des inquiétudes, notamment pour les dégradations qu'elle peut entraîner et les difficultés de cohabitation entre visiteurs, propriétaires et activités locales.

Bilan : des loisirs de nature mieux organisés, mais une fréquentation difficile à gérer sur certains sites. La randonnée et l'itinérance se sont développées, avec un meilleur accompagnement des manifestations et davantage de sensibilisation. Sur les sites les plus fréquentés, les pressions sur les milieux et les tensions avec les activités locales restent cependant fortes. Les possibilités d'accès sans voiture demeurent limitées.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective forte (★★★★☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc forte (★★★★☆)
> effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :

→ poursuivre le développement de la randonnée et de l'itinérance, tout en améliorant la gestion de la fréquentation des sites sensibles
→ renforcer la sensibilisation des visiteurs, la conciliation des usages et les possibilités de découverte du Parc sans voiture.

Document de travail



Mesure 3.3.1 - Promouvoir une gestion des FORÊTS intégrée, innovante et favorisant leur vitalité

Objectif de la mesure : encourager une gestion durable des forêts conciliant production de bois, biodiversité, paysages et loisirs. Favoriser le renouvellement des peuplements et une meilleure coopération entre propriétaires, gestionnaires et collectivités.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : la gestion durable des forêts a progressé avec l'engagement des acteurs forestiers et des collectivités. Le Syndicat mixte du Parc a particulièrement travaillé sur la connaissance et la préservation des forêts anciennes et matures. Le Contrat Vert et Bleu, puis le Plan sylvicole territorial et Sylv'ACCTES, ont élargi les partenariats et ouvert de nouvelles possibilités d'accompagnement des propriétaires.

Regard des acteurs : les es habitants sont attachés aux forêts, même si les coupes et les plantations de résineux suscitent des inquiétudes. Les propriétaires et les collectivités soulignent les difficultés de gestion et le besoin de conseils concrets, alors que le changement climatique fragilise les peuplements.

Bilan : des forêts mieux connues et accompagnées, mais des pratiques encore difficiles à faire évoluer. La connaissance des forêts anciennes et matures s'est améliorée et la biodiversité est davantage prise en compte. L'accompagnement des propriétaires s'est aussi renforcé, mais les pratiques évoluent encore lentement, particulièrement dans les forêts privées morcelées. Les effets du changement climatique rendent ces évolutions d'autant plus nécessaires.

Appréciation de la mesure :
> mise en œuvre collective forte (★★★★☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc forte (★★★★☆)
> effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :
→ poursuivre l'accompagnement des propriétaires et des collectivités pour adapter les forêts au changement climatique
→ diversifier les peuplements et préserver la biodiversité, les sols et les paysages
→ mieux concilier la production de bois avec les autres usages et diffuser les pratiques de gestion qui ont fait leurs preuves.



Mesure 3.3.2 - Renforcer l'exploitation forestière et conforter les FILIÈRES DU BOIS autour d'objectifs économiques et environnementaux appropriés

Objectif de la mesure : faciliter l'exploitation durable des forêts et développer les filières locales du bois d'œuvre, de construction et d'énergie, tout en préservant la biodiversité et les paysages.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : les chartes forestières, la mobilisation du bois et les chaufferies collectives se sont développées avec les acteurs forestiers et les collectivités. Le Syndicat mixte du Parc a favorisé les échanges entre professionnels, notamment autour du bois-énergie. Son intervention s'est élargie en fin de période avec le Plan sylvicole territorial et Sylv'ACCTES.

Regard des acteurs : les élus et les professionnels souhaitent que le bois du territoire soit davantage valorisé localement et contribue au maintien des entreprises de transformation. Ils rappellent toutefois les obstacles rencontrés, notamment le morcellement de la propriété, l'accès aux parcelles et la nécessité de concilier exploitation forestière, paysages et biodiversité.

Bilan : une filière bois encore peu structurée malgré des coopérations qui progressent. Le bois-énergie et les démarches forestières territoriales ont progressé, sans résoudre les difficultés de mobilisation de la ressource. Le nombre de scieries diminue et la transformation locale reste limitée. Longtemps centré sur la gestion durable des forêts, le Syndicat mixte du Parc a commencé à renforcer son intervention sur la valorisation économique en fin de période.

Appréciation de la mesure :
> mise en œuvre collective intermédiaire (★★★☆☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc intermédiaire (★★★☆☆)
> effets territoriaux peu favorables (★★☆☆☆).

Pour la future charte :
→ développer l'utilisation et la transformation du bois local
→ faciliter la mobilisation du bois en préservant les milieux et les paysages
→ poursuivre le Plan sylvicole territorial et les partenariats avec les professionnels.

Document de travail



Mesure 3.4.1 - Contribuer à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du SOUS-SOL et valoriser le patrimoine géologique du Parc

Objectif de la mesure : mieux connaître les ressources du sous-sol, accompagner l'exploitation des carrières dans le respect des paysages et des milieux naturels et faire découvrir le patrimoine géologique du Parc.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : l'encadrement des carrières a évolué sous l'action des services de l'État et des acteurs concernés. Parallèlement, le Syndicat mixte du Parc a approfondi la connaissance et la valorisation du patrimoine géologique, particulièrement dans la Chaîne des Puys – faille de Limagne. Animations, sentiers de découverte, formations et conseils sur les projets de carrières ont accompagné ce travail.

Regard des acteurs : le patrimoine géologique est largement reconnu par les élus et les partenaires comme une richesse majeure du Parc, au cœur de son identité et de son attractivité. L'exploitation des carrières suscite néanmoins une vigilance particulière concernant les paysages, les milieux naturels et la ressource en eau.

Bilan : un patrimoine géologique mieux connu et reconnu, mais une exploitation des ressources à mieux encadrer. Les connaissances et les actions de découverte se sont développées, avec une reconnaissance renforcée par l'inscription UNESCO. Le Schéma régional des carrières de 2021 a fait évoluer l'encadrement de l'extraction. Avec encore 37 carrières en 2025, la conciliation entre exploitation, paysages et milieux naturels reste un enjeu important.

Appréciation de la mesure :
- mise en œuvre collective forte (★★★★☆)
- intervention du Syndicat mixte du Parc forte (★★★★☆)
- effets territoriaux favorables (★★★★☆).

Pour la future charte :
- → mieux faire connaître le patrimoine géologique dans l'ensemble du Parc
- → poursuivre la préservation et la valorisation des sites remarquables
- → veiller à l'intégration paysagère et environnementale des carrières, y compris lors de leur remise en état.



Mesure 3.4.2 - Conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la PIERRE VOLCANIQUE

Objectif de la mesure : préserver les savoir-faire liés à la pierre volcanique, soutenir les entreprises de la filière et encourager son utilisation dans les constructions et les aménagements.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : les professionnels et les collectivités ont contribué à préserver les savoir-faire liés à la pierre volcanique. Avec les artisans concernés, le Syndicat mixte du Parc a développé la marque Valeurs Parc « Pierre volcanique » et organisé des actions de promotion et de sensibilisation. L'accompagnement de la filière et des projets architecturaux a toutefois été discontinu.

Regard des acteurs : la pierre volcanique reste, pour les élus et les professionnels, un élément fort de l'identité locale. Son utilisation se heurte cependant à plusieurs difficultés, notamment son coût, le manque de débouchés et la fragilité de certaines entreprises et de leurs savoir-faire.

Bilan : des savoir-faire locaux mieux reconnus, mais une filière qui rencontre encore des difficultés pour se développer. La marque Valeurs Parc a apporté une meilleure visibilité aux professionnels et à leurs métiers. Les coopérations sont néanmoins restées modestes, sans véritable développement de nouveaux débouchés. Malgré son importance dans le bâti traditionnel, la pierre volcanique trouve encore peu de place dans les constructions et aménagements actuels.

Appréciation de la mesure :
- mise en œuvre collective intermédiaire (★★★☆☆)
- intervention du Syndicat mixte du Parc intermédiaire (★★★☆☆)
- effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :
- → soutenir les artisans, les entreprises et la transmission des savoir-faire
- → développer les usages de la pierre volcanique dans les constructions et aménagements
- → renforcer les coopérations entre professionnels, collectivités et acteurs de la formation.

Document de travail



Mesure 3.5.1 - Accompagner l'installation d'ENTREPRISES s'adaptant au contexte local

adaptées au territoire, accompagner les porteurs de projets et encourager le télétravail, les coopérations et l'économie sociale et solidaire.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : les EPCI et les réseaux d'accompagnement ont renforcé leur soutien aux entreprises. Le Syndicat mixte du Parc a également accompagné les porteurs de projets, notamment à travers LEADER « Volcans d'Auvergne actifs ! », qui a soutenu 193 projets pour plus de 5,7 millions d'euros de fonds européens. Ses interventions sur le télétravail et l'économie sociale et solidaire ont été plus limitées.

Regard des acteurs : les élus élus apprécient les dispositifs d'accompagnement, tout en rappelant les difficultés rencontrées pour créer ou reprendre une activité dans les secteurs ruraux éloignés des services et des emplois. Les habitants, de leur côté, ne perçoivent pas tous le territoire comme un lieu favorable aux nouvelles initiatives.

Bilan : des projets soutenus, mais des possibilités d'installation encore très différentes selon les territoires. L'accompagnement des entreprises s'est renforcé et de nombreuses initiatives ont vu le jour. Les EPCI jouent désormais un rôle plus important. Mais les difficultés de logement, de mobilité et d'accès aux services freinent encore l'installation d'activités, notamment dans les secteurs les plus ruraux. Les moyens du Syndicat mixte du Parc ont aussi diminué en fin de période.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective forte (★★★★☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc forte (★★★★☆)
> effets territoriaux contrastés (★★★☆☆).

Pour la future charte :

→ poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets avec les EPCI et les partenaires
→ favoriser les activités répondant aux besoins locaux et les coopérations entre entreprises
→ améliorer les conditions d'installation et de maintien des activités dans les secteurs les plus fragiles.



Mesure 3.5.2 - Attribuer et animer la MARQUE du Parc pour soutenir les activités durables valorisant les patrimoines du territoire

Objectif de la mesure : valoriser les entreprises et les professionnels engagés dans des pratiques durables, faire connaître leurs produits et savoir-faire et encourager d'autres acteurs à suivre leur exemple.

Synthèse des actions menées entre 2013 et 2025 : le Syndicat mixte du Parc a accompagné les producteurs et artisans bénéficiant de la marque Parc, puis élargi la démarche aux produits laitiers et aux métiers de la pierre volcanique. Il a soutenu leur promotion et l'amélioration de leurs pratiques. Cette animation s'est ensuite interrompue, sans qu'une nouvelle démarche soit opérationnelle en 2025.

Regard des acteurs : les professionnels apprécient la reconnaissance apportée à leurs produits et savoir-faire, mais regrettent que la marque reste peu connue du public. Les élus et les partenaires attendent une démarche plus visible, plus simple et mieux partagée avec les acteurs économiques.

Bilan : des professionnels valorisés, mais une dynamique collective encore limitée. La marque a contribué à faire connaître des professionnels engagés et à encourager des pratiques durables. Elle a toutefois touché peu d'entreprises, avec des retombées économiques difficiles à apprécier. L'interruption de son animation a freiné la dynamique, et la nouvelle démarche n'était pas encore déployée en 2025.

Appréciation de la mesure :

> mise en œuvre collective intermédiaire (★★★☆☆)
> intervention du Syndicat mixte du Parc intermédiaire (★★★☆☆)
> effets territoriaux peu favorables (★★☆☆☆).

Pour la future charte :

→ mettre en place une démarche simple et visible pour valoriser les professionnels engagés
→ renforcer leur accompagnement et leur mise en réseau
→ mieux faire connaître leurs produits et savoir-faire et encourager d'autres entreprises à adopter des pratiques durables.

Document de travail

Synthèse de l'analyse évaluative de chaque mesure

Mesure	Mise en œuvre collective	Syndicat mixte du Parc	Effets territoriaux	Conclusion évaluative	Principaux acquis	Principales limites	Enjeu prioritaire pour la future charte
1.1.1 Appropriation et valorisation culturelle des patrimoines	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**De nombreuses initiatives, mais encore dispersées.**	+ Connaissances, culture et participation.	− Mobilisation variable ; effets peu mesurés.	→ Partager les patrimoines et soutenir les initiatives partout.
1.1.2 Sensibilisation et pratiques durables	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Une sensibilisation développée auprès des jeunes, mais limitée chez les adultes**	+ Projets éducatifs, thèmes variés, partenariats.	− Comportements peu mesurés ; outils sous-utilisés.	→ Toucher tous les publics et partager les enjeux des transitions.
1.2.1 Accueil de nouveaux habitants et actifs	★★★☆☆ Intermédiaire	★★☆☆☆ Limitée	★★☆☆☆ Peu favorables	**Démarches discontinues, sans effet démographique mesurable.**	+ Expérimentations et politiques d'attractivité.	− Actions dispersées ; secteurs fragiles en recul.	→ Adapter l'accueil (emploi, logement, services, mobilités…) et coordonner les politiques
1.2.2 Logements, équipements et services	★★★☆☆ Intermédiaire	★★☆☆☆ Limitée	★★★☆☆ Contrastés	**Des politiques renforcées, mais des difficultés persistantes.**	+ Rénovation et revitalisation des centres-bourgs.	− Écarts territoriaux ; centralités fragiles.	→ Conforter des centralités vivantes et sobres en foncier.
2.1.1 Grands espaces volcaniques et paysages	★★★★★ Très forte	★★★★★ Très forte	★★★★☆ Favorables	**Une gestion des grands paysages bien organisée.**	+ Reconnaissances, restauration, fréquentation, pastoralisme.	− Efforts inégaux ; routes moins traitées.	→ Pérenniser la gestion des massifs et concilier les usages.
2.1.2 Biodiversité et continuités écologiques	★★★★★ Très forte	★★★★★ Très forte	★★★☆☆ Contrastés	**Une protection renforcée, mais une biodiversité toujours en recul.**	+ Espaces protégés, Natura 2000, trames, connaissances.	− Érosion persistante ; milieux ordinaires moins investis.	→ Restaurer les continuités et mieux mesurer les résultats.
2.2.1 Eau et milieux aquatiques	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Une gestion des milieux renforcée, mais un partage de l'eau moins avancé.**	+ Lacs, zones humides, têtes de bassin, politiques de l'eau.	− Partage de l'eau et sécheresses insuffisamment anticipés.	→ Préserver les têtes de bassin et mieux partager l'eau.
2.2.2 Energie	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Contrastés	**Des EnR en progrès, mais des économies d'énergie insuffisantes.**	+ EnR, rénovation, TEPCV, trame noire.	− Consommations élevées ; pression des projets.	→ Sobriété, mobilités alternatives et EnR maîtrisées.
2.3.1 Aide à la décision	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Contrastés	**Des conseils appréciés, mais un accompagnement limité.**	+ ARU, conseils, connaissances et réseaux.	− Peu de projets ; ARU interrompu.	→ Conseiller les collectivités plus tôt dans leurs projets.

Document de travail

Mesure	Mise en œuvre collective	Syndicat mixte du Parc	Effets territoriaux	Conclusion évaluative	Principaux acquis	Principales limites	Enjeu prioritaire pour la future charte
2.3.2 Urbanisme	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Contrastés	**Une planification et des pratiques en progrès, de façon inégale.**	+ PLUi, SCoT, prise en compte des enjeux du Parc.	− Couverture incomplète − Réhabilitation difficile.	→ Achever la planification et revitaliser les bourgs.
3.1.1 Agriculture	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Des progrès agricoles et pastoraux, mais une valeur ajoutée peu locale.**	+ Prairies, pastoralisme, agroenvironnement, productions.	− Filières longues dominantes, autonomie variable.	→ Systèmes herbagers, circuits courts et transformation locale.
3.1.2 Profession agricole	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★☆☆☆ Peu favorables	**Des efforts engagés, mais une relève encore incertaine.**	+ Foncier, pastoralisme et accompagnement.	− Moins d'exploitations, transmission difficile.	→ Faciliter transmission et installation.
3.2.1 Tourisme	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Contrastés	**Un tourisme plus respectueux, mais des résultats inégaux.**	+ Image du Parc, patrimoines, coopération.	− Engagement variable, saisonnalité, soutien discontinu.	→ Adapter l'offre et mieux accompagner les professionnels.
3.2.2 Loisirs de nature	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Une offre développée, fréquentation plus difficile à gérer.**	+ Randonnée, itinérance, découverte, sensibilisation.	− Surfréquentation, conflits d'usages, voiture.	→ Concilier loisirs, préservation et activités locales.
3.3.1 Forêts	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Des progrès surtout sur la connaissance et la biodiversité.**	+ Forêts anciennes, gestion écologique, Plan Sylvicole Territorial, Sylv'ACCTES.	− Pratiques inégales, foncier morcelé, recul limité.	→ Adapter la gestion au climat et préserver les fonctions forestières.
3.3.2 Filières bois	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★☆☆☆ Peu favorables	**Le Bois-énergie en progrès, mais une valorisation locale limitée.**	+ Bois-énergie, démarches collectives, Plan Sylvicole Territorial.	− Mobilisation et transformation locales difficiles.	→ Valoriser davantage le bois local dans une gestion durable.
3.4.1 Ressources du sous-sol et sites géologiques	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Favorables	**Une connaissance et valorisation géologiques renforcées.**	+ Patrimoine géologique, carrières, grands sites.	− Valorisation inégale, équilibre extraction-protection.	→ Partager les connaissances et concilier les usages.
3.4.2 Filière Pierre volcanique	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Contrastés	**Une valorisation accrue, mais une filière toujours fragile.**	+ Savoir-faire et visibilité des professionnels.	− Peu de structuration et de nouveaux débouchés.	→ Transmettre les savoir-faire et développer la pierre locale.
3.5.1 Porteurs de projets	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Un accompagnement réel, mais des ambitions inégalement investies.**	+ Projets, LEADER, réseaux d'appui.	− Moyens réduits, télétravail et ESS peu investis.	→ Soutenir les activités dans les secteurs fragiles.
3.5.2 Marque Parc	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★☆☆☆ Peu favorables	**Des pratiques valorisées, mais une démarche interrompue.**	+ Professionnels accompagnés, pratiques reconnues.	− Visibilité faible, nouveau dispositif non déployé.	→ Déployer une démarche simple, visible et opérationnelle.

Document de travail

Conclusion évaluative à l'échelle des orientations de la charte

La charte 2013-2025 a permis des avancées importantes, mais les résultats restent inégaux selon les domaines et les secteurs du Parc.
Les progrès sont les plus visibles dans la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et paysagers, ainsi que dans l'évolution de certaines pratiques. Ils sont plus limités sur les conditions de vie des habitants, la transition énergétique et les retombées économiques locales.

Orientation 1- Des patrimoines mieux connus et partagés, mais des conditions de vie toujours inégales.

> Les actions d'éducation, de sensibilisation et de valorisation des patrimoines ont permis de mieux faire connaître les richesses du Parc et de renforcer les liens avec ses habitants. Le Syndicat mixte du Parc y a largement contribué.

> En revanche, malgré les politiques engagées par les collectivités, les difficultés de logement, de mobilité et d'accès aux services restent importantes dans plusieurs secteurs ruraux.

→ Pour la future charte, l'enjeu sera de poursuivre le travail auprès des habitants, tout en renforçant les liens avec les EPCI et en accordant une attention particulière aux territoires les plus fragiles.

Orientation 2 - Des patrimoines mieux préservés, face à des pressions croissantes.

> Les progrès sont importants pour la connaissance et la gestion des paysages, des milieux naturels et de l'eau. Leur prise en compte dans les politiques d'aménagement s'est également renforcée. Le Syndicat mixte du Parc a joué un rôle majeur grâce à son expertise, à l'animation des partenariats et à la gestion de sites naturels.

> Les résultats sont moins satisfaisants en matière d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de maîtrise de certaines formes d'urbanisation. Le changement climatique rend aussi la préservation des ressources plus difficile.

→ Pour la future charte, il faudra consolider les acquis, mieux accompagner les collectivités dans leurs projets et faire de l'adaptation au changement climatique une priorité commune.

Orientation 3 - Des pratiques économiques qui évoluent, mais des filières encore fragiles.

> L'agriculture, la forêt, le tourisme et les autres activités locales prennent davantage en compte les patrimoines et l'environnement. Le Syndicat mixte du Parc a contribué à ces évolutions par l'accompagnement des professionnels, l'expérimentation et la mise en réseau.

> Mais les résultats économiques restent contrastés. Plusieurs filières demeurent fragiles, une partie de la valeur produite échappe au territoire et certaines démarches n'ont pas été poursuivies suffisamment longtemps pour produire des effets durables.

→ Pour la future charte, le Syndicat mixte du Parc devra concentrer son action sur les activités liées aux ressources et aux patrimoines, en complément des acteurs économiques compétents, et accompagner leur adaptation au changement climatique.

Dans l'ensemble, les résultats les plus importants ont été obtenus grâce à des partenariats durables, des moyens identifiés et un travail mené dans la durée. À l'inverse, certaines ambitions ont été plus difficiles à concrétiser, faute de moyens ou de mobilisation suffisante.

→ **Pour la future charte**, il faudra mieux définir les priorités, préciser les responsabilités et prévoir les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Document de travail

ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DU PARC ET PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Une gouvernance particulière par la taille du territoire et le caractère collectif de la charte du Parc

La charte du Parc est un projet collectif, porté par les Communes, les EPCI, les Départements, la Région et l'État. Le Syndicat mixte du Parc en assure l'animation et joue un rôle essentiel de coordination, de conseil et d'expertise.

Dans les Volcans d'Auvergne, cette organisation est complexe, avec près de 400 000 hectares, 149 Communes et 16 EPCI concernés, dont 13 adhérents. La taille du territoire et le nombre de collectivités rendent plus difficiles les échanges et les projets communs.

Depuis 2013, les réformes territoriales, les nouvelles missions et les contraintes financières ont fait évoluer son fonctionnement et ses relations avec les collectivités.

Element pris en compte dans l'analyse de la gouvernance

Les analyses et recommandations présentées ci-après s'appuient essentiellement sur :

- *les éléments financiers et administratifs, ainsi que les délibérations du Syndicat mixte du Parc*
- *le rapport de la Chambre régionale des comptes établi à la suite du contrôle du Syndicat mixte du Parc sur la période 2010-2015*
- *les travaux conduits par les prestataires Échelles et Territoires (chargé de la gouvernance) et Kaléido'scop pour la préparation de l'évaluation finale de la charte 2013-2025, ainsi que Act'eon environnement mobilisé pour l'évaluation de mi-parcours. Ils ont notamment porté sur le fonctionnement de la gouvernance, la place du Syndicat mixte du Parc, l'implication des signataires et des partenaires, ainsi que les conditions de mise en œuvre collective de la charte. Leurs constats ont été croisés et repris ici pour tirer les principaux enseignements de la période et proposer des évolutions à envisager dans la future charte*
- *des études réalisées sur la gouvernance par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en 2024 et 2025.*

Un cadre financier profondément transformé depuis 2013

Bien que depuis de nombreuses années, les contributions statutaires ne couvrent qu'une partie des dépenses de fonctionnement du Syndicat mixte du Parc, le Syndicat mixte du Parc dispose jusqu'en 2015 d'une situation financière relativement saine, comme en atteste la Chambre régionale des Comptes.

En 2016, une baisse de -10,5 % de la contribution régionale réduit ses ressources statutaires et accentue donc cet écart ; les contributions de ses membres passent ainsi d'environ 1,86 million d'euros en 2014 à 1,62 million en 2017, avant de rester globalement stables jusqu'en 2022.

A partir de 2020, dans un contexte de changement de présidence et de la direction (en 2020 puis en 2022), **de nouvelles missions** sont confiées au Syndicat mixte du Parc par ses partenaires (Département du Puy-de-Dôme, Région Auvergne-Rhône-Alpes), notamment avec la gestion de la Chaîne des Puys – faille de Limagne, le renforcement de la gestion des réserves naturelles, l'animation des sites Natura 2000, d'un contrat vert et bleu et d'un plan pastoral territorial. Ces programmes bénéficient de moyens dédiés pour réaliser les recrutements (62,1 ETP en 2025 contre 50 en 2014) et soutenir des projets locaux. Ils confortent des compétences techniques et le rôle du Syndicat mixte du Parc dans la gestion de sites naturels et dans les domaines de la forêt et de l'agriculture, mais nécessitent une prise en charge des frais de déplacement par le Syndicat mixte du Parc et d'importants besoins d'encadrement ; ils laissent également moins de disponibilité pour le développement de missions d'animation et d'accompagnement sur l'ensemble du territoire.

De 2023 à 2025, le Syndicat mixte du Parc est conduit à rééquilibre son budget, pour :

- compenser la baisse des contributions consécutive à la réduction de celle de la Région en 2016, qui avait entraîné une diminution de l'assiette de calcul des contributions des autres membres à partir de 2017
- tenir compte de la demande régionale de porter la part des Communes et EPCI au plus près de 20 % des contributions (elle passe de 7% en 2014 à 17% en 2025)
- faire face à la hausse des charges de fonctionnement, soit l'augmentation du coût de l'énergie, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et la progression de la masse salariale du fait de ses nouvelles missions précitées (4,01 en 2025, contre 2,79 M€ en 2014).

Document de travail

Concrètement, le Syndicat mixte du Parc :

> développe encore la **recherche de financements spécifiques** (0,60 million d'euros en 2014 à 1,22 en 2025) ; ces soutiens financiers attribués par l'Europe, l'État, de la Région, les Départements et d'autres partenaires (Agences de l'eau…) ont permis de développer des missions essentielles (notamment la restauration et l'aménagement des espaces volcaniques, la trame verte, bleue et noire, le pastoralisme, les forêts, les milieux aquatiques et l'éducation à l'environnement). Au total, les opérations portées ou accompagnées par le Syndicat mixte du Parc représentent près de 22 millions d'euros de financements mobilisés pour le territoire. Toutefois, ces financements sont liés à des missions précises, ne répondent pas toujours à des besoins permanents de conseil et d'animation à mener sur l'ensemble du Parc.

> fait **progresser les contributions de ses membres** en dehors de celle de la Région (maintenue à son niveau de 2016jusqu'en 2025), de 1,62 million d'euros en 2017 à 1,84 en 2025 (ce montant reste toutefois inférieur au total des contributions perçues en 2014 : 1,86 million d'euros) :

  - En 2023, les forfaits des EPCI passent de 10 000 à 42 000 euros. La contribution de chaque Département passe de 145 500 à 155 500 euros. Celle des Communes passe de 1,25 à 1,50 euro par habitant.
  - En 2024, les Communes sont sollicitées pour une contribution supplémentaire (≈ 0,15 million d'euros) à celle de base, tenant compte du fait que les Communes perçoivent désormais une dotation « Aménités rurales » versée par l'État pour leur appartenance au Parc (≈ 2,10 millions d'euros).
  - En 2025, à la demande de Communes, le complément lié à la perception de la dotation n'est pas reconduit. Le collège des Communes approuve toutefois un forfait de 1 000 euros par Commune, s'ajoutant à la contribution de base telle que redéfinie en 2023 (1,50 euro par habitant). Les contributions statutaires reposent alors sur une nouvelle clé répartition : 66% Région Auvergne-Rhône-Alpes (75% en 2013), 17% Départements 15 et 63 (18% en 2013), 17% Communes et EPCI (7,3% en 2013).

La dotation « Aménités rurales »
Depuis 2022, les Communes appartenant à un PNR peuvent bénéficier de cette dotation de l'État. Dans les Volcans d'Auvergne, elle a bénéficié à 144 Communes, entre 3 000 à 46 152 euros par Commune et par an.

Par ailleurs, **la dette** du Syndicat mixte du Parc a diminué, mais la requalification de Montlosier représente un engagement important (7 millions d'euros) partagé entre plusieurs financeurs. **La trésorerie** reste sensible aux délais de versement des financements.

→ **Pour la future charte**, l'enjeu sera de mieux distinguer les missions fondamentales et permanentes du Syndicat mixte, les programmes structurants à l'échelle du Parc et les interventions demandées par certaines collectivités, afin d'adapter les financements à chacune de ces situations.

Une évolution des règles de contribution pourrait être étudiée avec les collectivités membres pour sécuriser les moyens nécessaires dans la durée, tout en veillant à ce que toute augmentation soit justifiée par l'évolution des charges de fonctionnement ou par de nouvelles missions.

Une programmation financière pluriannuelle permettrait également de mieux anticiper les dépenses, les besoins de trésorerie et les investissements, avec une attention particulière à la maîtrise des coûts de fonctionnement des équipements, notamment à Montlosier.

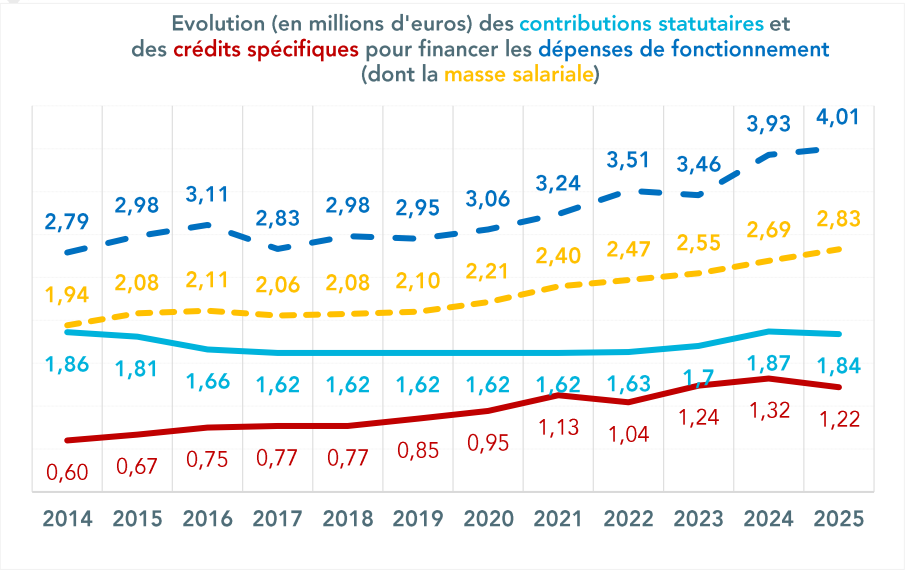

Document de travail

Des relations avec les signataires qui ont évolué et à renforcer

Tout au long de la charte, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, l'État et Clermont Auvergne Métropole ont apporté des financements complémentaires à leurs contributions statutaires, permettant de poursuivre et de développer des projets.

> **La Région Auvergne-Rhône-Alpes** a soutenu les programmes d'actions du Syndicat mixte du Parc et de projets du territoire, par des conventions financières (2013-2018), puis par les Contrats de Parc (2019-2021 et 2024-2026).
> En 2018, elle lui a également confié la gestion de la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle.
> À partir de 2020, le Contrat vert et bleu et le Plan pastoral territorial (2022) ont apporté de nouveaux moyens pour soutenir des projets sur le territoire et consolider les compétences du Syndicat mixte du Parc, notamment en forêt et en agroenvironnement.
> Enfin, entre 2023 et 2025, l'extension de l'animation Natura 2000, de 8 à 15 sites, a élargi son périmètre d'intervention et nécessité le recrutement d'environ 7 ETP supplémentaires.

> **Le Département du Puy-de-Dôme** a fortement renforcé son partenariat avec le Syndicat mixte du Parc autour de la gestion de la Chaîne des Puys – faille de Limagne, notamment avec la création d'une cellule dédiée en 2015, puis d'une équipe mutualisée en 2020, après l'inscription au patrimoine mondial. Ce partenariat permet de financer la préservation et la restauration du site, et l'accueil des visiteurs (≈430 000 euros par an depuis 2024.

> **Le Département du Cantal** a notamment soutenu le pastoralisme (≈100 000 euros apportés au Plan pastoral territorial en 2023-2024, contribuant à 33 projets d'aménagement des estives) et le Contrat vert et bleu (454 000 euros de travaux de restauration des continuités écologiques, ainsi qu'à des actions en faveur des espaces naturels et de l'eau).

> **Clermont Auvergne Métropole**, en tant qu'« agglomération-porte », a soutenu les actions du Syndicat mixte du Parc (60 000 puis 50 000 euros) depuis 2020, concernant la Chaîne des Puys, l'éducation avec Métropolitains en herbe, la culture, les mobilités, l'énergie, la forêt et la biodiversité.

> **L'État** a accompagné la mise en œuvre de la charte à travers quatre conventions cadres successives et une aide annuelle à l'ingénierie territoriale, passée de 100 000 à 130 000 euros en 2023, complétée par une subvention pouvant atteindre 20 000 euros pour la charte, l'évaluation et l'innovation.

Des projets structurants et des retombées concrètes pour le territoire

Grâce à ces soutiens, le Syndicat mixte du Parc a porté, animé ou accompagné de nombreux projets qui ont bénéficié au territoire et à ses acteurs.
Ces initiatives ont permis de renforcer la préservation des patrimoines, de soutenir les activités locales et de faire avancer les transitions. Elles témoignent aussi de la capacité du Syndicat mixte du Parc à réunir les partenaires, à accompagner les porteurs de projets et à mobiliser des financements importants :

> ***Chaîne des Puys – faille de Limagne** : près de 2 millions d'euros de travaux pour restaurer et aménager les sites et les sentiers.*

> ***Contrat Vert et Bleu** : 5,58 millions d'euros mobilisés pour 51 actions en faveur de la biodiversité, avec 28 maîtres d'ouvrage.*

> ***Pastoralisme** : mise en place avec Auvergne estives d'un Plan Pastoral Territorial : 3,6 millions d'euros pour accompagner les éleveurs et les estives.*

> ***Projets pédagogiques du Parc** : environ 10 000 élèves, du primaire au lycée, sensibilisés à leur environnement local à travers notamment « Métropolitains en herbe » (échanger entre classes urbaines et rurales, depuis 2005), « Un berger dans mon école » (découvrir le pastoralisme - depuis 2021, 3 000 élèves sensibilisés, dans 148 classes et 60 écoles), « Raconte-moi ton volcan » (comprendre les volcans, voir l'artisanat et l'art à partir de pierres volcaniques)…*

> ***Zones humides** : reconnaissance Ramsar du Cézallier-Artense en 2026, concernant 36 communes et 122 566 hectares.*

> ***Natura 2000** : renforcement des missions du Parc, avec 20 sites dont le portage et l'animation lui ont été confiés depuis 2024.*

> ***Forêts** : mise en place d'un Plan Sylvicole Territorial et accompagnement des propriétaires vers une gestion plus durable.*

> ***Lacs volcaniques** : création d'un observatoire de 14 lacs pour mieux comprendre les effets du changement climatique.*

> ***Transition écologique** : développement de projets concernant la trame noire, l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.*

> ***Agriculture et environnement** : 4,89 millions d'euros d'aides agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur plus de 8 000 hectares pour la période 2023-2027.*

> ***Développement rural** : 5,7 millions d'euros de fonds européens LEADER attribués à 193 projets du territoire.*

*Ces réalisations illustrent la **diversité des interventions** du Syndicat mixte du Parc et leur portée pour le territoire. Elles montrent également que son action dépasse largement les moyens inscrits à son propre budget, avec près de 22 millions d'euros de financements mobilisés ou accompagnés.*

Document

Des relations avec les signataires qui ont évolué, mais restent à renforcer

La réorganisation intercommunale de 2017 a profondément changé les relations entre le Syndicat mixte du Parc et les collectivités.
Les EPCI couvrent désormais des territoires plus vastes, disposent de compétences élargies et d'équipes techniques renforcées. Ils interviennent aujourd'hui dans de nombreux domaines qui concernent directement la charte, notamment l'urbanisme, l'eau, les milieux aquatiques, l'énergie, l'agriculture et le développement économique.

Cette évolution ffre de nouvelles possibilités de coopération. Elle suppose aussi de mieux organiser le travail entre le Syndicat mixte du Parc et les intercommunalités, en s'appuyant sur les compétences de chacun et en évitant les interventions qui se recoupent.

Le Syndicat mixte du Parc peut apporter sa connaissance du territoire, son expertise et sa capacité à accompagner les projets. Les EPCI disposent, de leur côté, de compétences opérationnelles et de moyens d'ingénierie qui peuvent faciliter leur réalisation..

→ **Pour la future charte** devra s'appuyer davantage sur cette complémentarité, en recherchant des coopérations concrètes plutôt qu'une répartition trop rigide des interventions.

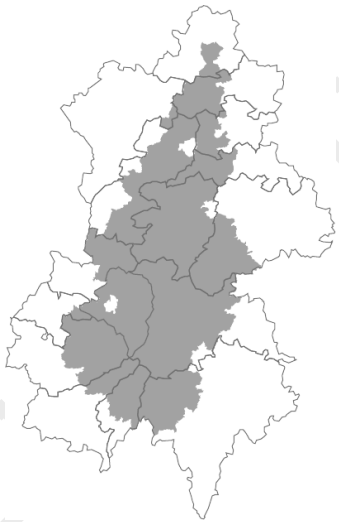

Le Parc chevauché par 16 « nouveaux » EPCI depuis 2017

Au fil des années, les relations entre le Syndicat mixte du Parc et les Communes ont connu des évolutions contrastées. Certaines collectivités entretiennent des liens réguliers avec ses équipes, tandis que d'autres connaissent moins bien ses missions ou se sentent plus éloignées de son action, notamment dans les secteurs les plus éloignés du siège.

La stratégie Cap 2028, engagée en 2020, visait à renforcer ces liens, à faciliter l'accès aux services du Syndicat mixte du Parc et à développer l'accompagnement des collectivités. Elle a réaffirmé l'importance du conseil et de l'appui aux projets locaux. Son déploiement a toutefois été freiné par les contraintes financières, les changements de direction, les difficultés de continuité de certaines actions, puis par la mobilisation des équipes sur la révision de la charte.

Le rééquilibrage des contributions engagé depuis 2023 a également suscité des échanges sur le rôle du Syndicat mixte du Parc et les services apportés aux collectivités. Ces discussions ont souligné le besoin de mieux faire connaître ses missions et ses résultats, tout en associant davantage les élus aux orientations du Parc.

En 2025, les élus expriment des attentes importantes en matière de proximité, de conseil et d'accompagnement, particulièrement dans les petites Communes disposant de peu de moyens techniques. Ils souhaitent une présence plus homogène sur le territoire et un appui en amont de leurs projets. Le Syndicat mixte du Parc dispose pour cela d'une expertise reconnue, notamment en matière de paysages, de biodiversité, d'espaces naturels et d'eau. Toutefois, la place croissante des missions de gestion de sites naturels limite la disponibilité de ses équipes pour en faire bénéficier l'ensemble des collectivités sur des projets davantage liés aux Communes notamment.

→ **L'enjeu à l'avenir** sera de trouver un meilleur équilibre entre la gestion des sites remarquables et l'accompagnement de l'ensemble du territoire, afin de mieux mettre l'expertise du Syndicat mixte du Parc au service des projets et des réflexions des collectivités. Il s'agira de définir avec elles leurs besoins prioritaires, de mieux organiser les interventions et de rechercher ensemble les moyens d'y répondre.

Document de travail

Une implication politique difficile à maintenir dans la durée sur le territoire

Les rencontres territoriales de 2008-2009 et 2018, ainsi que les Journées des élus de 2014 et 2016, ont contribué à entretenir le dialogue avec les collectivités et à partager les actions du Parc. Cette mobilisation est toutefois devenue plus difficile à maintenir, avec une participation inégale et souvent limitée aux mêmes élus. Le renouvellement des mandats, les nombreuses sollicitations des élus, l'évolution des intercommunalités et l'étendue du territoire ont compliqué les échanges et la circulation de l'information. La participation modeste aux rencontres de 2025 (phase de diagnostic) confirme ces difficultés, sans pour autant traduire un désintérêt général. Les élus présents ont montré leur volonté de contribuer, notamment sur les sujets concernant directement leur territoire.

→ **L'enjeu pour la future charte** sera de renouer des liens réguliers avec les collectivités, de mieux accueillir les nouveaux élus et de faciliter le partage des informations tout au long des mandats.



Les instances du Syndicat mixte du Parc et la place des collectivités

La participation des élus reste plus régulière au Bureau qu'au Comité syndical, où les pouvoirs compensent souvent les absences. Entre 2022 et 2024, certains membres ont été peu présents aux réunions, limitant leur contribution aux échanges.

Le Comité syndical du Parc compte 51 élus et 196 voix en 2025. Les 149 Communes sont représentées indirectement (12 délégués Cantal et 12 Puy-de-Dôme). Ce fonctionnement permet de conserver une instance resserrée, mais peut rendre plus difficile le lien avec les élus communaux.
À titre de comparaison, 53 % des Syndicats mixtes de Parc disposent d'une représentation communale directe, avec une médiane nationale de 63 représentants communaux.

La Région et les Départements disposent ensemble de 73,5 % des voix, contre 26,5 % pour les Communes, les EPCI et les villes ou agglomérations portes. Cette répartition dépasse le seuil de 50 % souhaité par la Région pour les principaux financeurs et laisse une possibilité de réflexion sur la place des Communes et des EPCI.

Avec 11 membres, dont un président et 3 vice-présidents, le **Bureau du Syndicat mixte du Parc** est plus resserré que celui de plusieurs autres PNR. Cette organisation facilite les échanges, mais limite les possibilités de répartir le suivi politique des nombreux domaines d'intervention du Parc. Les délégations thématiques aux vice-présidents sont par ailleurs restées peu précisées.

Les commissions thématiques mises en place au sein du Comité syndical ont connu une participation inégale des élus. Plusieurs ont récemment été relancées ou constituées (finances, énergie, éducation, forêt...). Les évaluations de 2025 montrent que les élus participent davantage lorsque les échanges portent sur des projets concrets et les besoins de leur territoire.

Le Conseil scientifique du Parc a apporté son expertise sur de nombreux sujets, notamment les patrimoines naturels, le changement climatique et l'eau. Son activité s'est toutefois réduite depuis le départ de son président.

→ **La préparation de la future charte** offre l'occasion de réfléchir à plusieurs évolutions possibles de la gouvernance :

> la représentation des collectivités, en conciliant la place des principaux financeurs avec une meilleure association des Communes et des EPCI aux décisions.

> le partage des responsabilités politiques, en précisant les délégations et en associant davantage d'élus au suivi des priorités

> un travail plus collectif, en privilégiant des commissions ciblées, des groupes de travail autour de projets concrets et une remobilisation du Conseil scientifique.

> des relations de proximité, en développant les rencontres territoriales, notamment dans le Cantal, et en améliorant les échanges avec les élus communaux.

L'enjeu est de favoriser une participation plus large des élus aux réflexions, aux décisions et au suivi des projets, tout en conservant une gouvernance efficace.

Document de travail

CONCLUSION GENERALE DE L'EVALUATION

L'évaluation montre que la charte de 2013 répondait bien aux grands enjeux des Volcans d'Auvergne. Elle a permis des avancées importantes, mais ses ambitions n'ont pas toutes été concrétisées. Les résultats dépendent beaucoup des domaines, des moyens disponibles et de la mobilisation des acteurs.

DES AVANCEES IMPORTANTES, UNE CHARTE A MIEUX PORTER ENSEMBLE

> **La mise en œuvre de la charte 2013-2025 a permis de nombreuses réalisations**, notamment pour la préservation et la valorisation des patrimoines des Volcans d'Auvergne. Elle a également accompagné les évolutions du territoire, malgré les réformes institutionnelles, les contraintes financières et les effets croissants du changement climatique.

> **Les résultats restent toutefois inégaux.** Les avancées les plus nettes concernent les domaines bénéficiant de programmes suivis sur plusieurs années, de partenaires engagés et de moyens prévus pour les mener. D'autres ambitions, notamment en matière de développement économique et social, de mobilités ou de transition énergétique, ont été plus difficiles à concrétiser.

> **L'évaluation met surtout en évidence les difficultés à faire vivre la charte comme un véritable projet collectif**. Les actions des signataires ont souvent contribué aux objectifs de la charte, mais contribution aux engagements communs reste peu visible à l'échelle du Parc. De son côté, le Syndicat mixte du Parc, malgré les nombreux projets conduits, ne s'est pas toujours suffisamment appuyé sur la charte pour définir ses priorités. Le développement de ses missions spécialisées s'est également accompagné d'un affaiblissement des liens avec certaines collectivités, notamment les Communes.

La future charte devra conserver les ambitions qui fondent l'identité du Parc, tout en donnant davantage de moyens pour les concrétiser. Elle devra aussi permettre de mieux partager les priorités et les responsabilités, de renouer un dialogue régulier avec les collectivités et de faire de la charte une référence commune pour les décisions et les actions de chacun.

l'avenir

ENSEIGNEMENTS POUR LA FUTURE CHARTE

→ La charte 2028 » 2043 devra être plus facile à partager, à mettre en œuvre et à suivre dans la durée. Cela suppose plusieurs évolutions dans ses priorités, sa gouvernance et les moyens consacrés à sa réalisation.

1. **Des priorités à mieux définir pour les traduire plus facilement en actions**
   Conserver les grandes ambitions du Parc et préciser les moyens de les mettre en œuvre (hiérarchiser et prioriser). S'appuyer concrètement sur la charte, avec des priorités régulièrement discutées avec les élus, pour définir les programmes d'actions du Syndicat mixte du Parc.
2. **Des engagements à limiter en nombre et à préciser par signataire**
   Mieux définir la contribution attendue des Communes, des EPCI, des Départements, de la Région et de l'État, selon leurs compétences. Organiser des échanges réguliers pour faire le point sur les résultats, les réalisations et les difficultés rencontrées et les besoins.
3. **Une gouvernance politique à rapprocher du territoire**
   Restaurer des échanges réguliers avec les Communes et les EPCI, faciliter leur information. redonner aux élus des occasions de débattre des priorités du Parc, au-delà des seules décisions de gestion et du suivi des programmes. Réactiver les rencontres territoriales et les commissions autour de sujets concrets qui concernent directement les collectivités.
4. **Un rôle à mieux définir pour le Syndicat mixte du Parc**
   Préciser ses missions : expertise, conseil aux collectivités, mise en réseau, coordination, expérimentation, animation de programmes et gestion des espaces confiés. Mieux articuler son travail avec celui des EPCI et des partenaires, tout en renforçant sa présence auprès des collectivités.
5. **Des moyens financiers à adapter aux missions retenues**
   Définir les moyens nécessaires aux missions attendues du Syndicat mixte du Parc. Distinguer celles qui demandent des financements durables de celles relevant de programmes spécifiques ou d'autres collectivités. Rechercher une répartition des contributions tenant compte des rôles et capacités de chacun.
6. **Un suivi simple, régulier et partagé**
   Retenir quelques indicateurs utiles de suivi des résultats et de l'évolution du territoire. En discuter régulièrement avec les élus et les partenaires pour mesurer les progrès ou revoir les priorités et les moyens mobilisés quand les besoins évoluent.

Document de travail

les volcans d'Auvergne

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Document de travail

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydômois Montlosier, 63970 Aydat I 04 73 65 64 00
Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville, 15300 Murat I 04 71 20 22 10
accueil@Parcdesvolcans.fr I **www.Parcdesvolcans.fr**